

12 juin 2009

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.**

**Rapport de M. Alpha Dramé.**

### **Préambule**

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 29 novembre 2006. Il a été débattu lors de la séance de la commission du 30 janvier 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 30 janvier 2007**

*Audition de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, de MM. Cäsar Menz et Luc Heimendinger, directeurs des Musées d'art et d'histoire, de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale, et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information*

Le dépassement budgétaire de 95 000 francs, selon les explications de M. Menz, correspond au paiement des salaires des huit collaborateurs chargés de la saisie des données dans le système Musinfo. Ces personnes, engagées initialement sous contrat temporaire, se sont vu prolonger leur contrat compte tenu du caractère permanent du travail d'inventaire.

M. Menz invoque l'abondance des objets à traiter pour justifier cet engagement. A la question d'une commissaire concernant la confusion entre frais d'investissement et frais de fonctionnement, M. Favre y répondra ultérieurement car elle ressort de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Une commissaire s'étonne du fait que le bouclage de crédit intervienne dix ans après la fin des travaux.

M<sup>me</sup> Koelliker évoque une coordination déficiente entre le Conseil administratif et la commission des finances.

Un commissaire souligne que, a fortiori, l'inflation ne saurait expliquer le dépassement.

M<sup>me</sup> Koelliker rétorque que le crédit a été utilisé jusqu'à la fin de 1999 et que, dès 2000, les frais de personnel ont été assurés par le budget de fonctionnement du Musée d'art et d'histoire (MAH). La question sur les investissements informatiques doit être posée à M. Rapin et M. Favre.

Une commissaire propose de réexaminer la formulation de la proposition PR-360 qui intégrait les deux demandes de crédit. Elle pense que tout est passé en investissement en 1987 et elle ne croit pas à l'assertion d'un commissaire qui dit que la différence provient des salaires des huit personnes, les demandes de crédit avaient peut-être été surévaluées. Elle précise toutefois qu'elle n'était pas en poste à cette date.

Un commissaire s'informe sur la méthode Musinfo et souhaite savoir où vont les données.

M. Menz explique que les données techniques et scientifiques d'un objet figurent sur une fiche informatique qui en facilite l'accès. En conséquence, après analyse, l'objet peut voir sa valeur intrinsèque augmenter.

Un commissaire pose une question sur la nécessité de la permanence du personnel mandaté pour l'inventaire, sur la visibilité de sa charge de travail et son éventuelle utilisation dans d'autres musées.

M. Menz cite l'exemple du Musée d'archéologie. La mise à jour de l'inventaire fait partie du cahier des charges de son personnel et représente une part importante du travail. M<sup>me</sup> Koelliker ajoute qu'il y a plus d'un million d'objets au MAH.

A la demande d'un commissaire s'il s'agit de la première opération du genre en 1987, M. Menz indique que la nécessité de créer Musinfo s'est imposée vu l'absence de système préexistant et la quantité des objets à saisir, sujette à maints corrections et rattrapages.

M. Heimendinger insiste sur l'importance d'un inventaire, au titre du devoir de conservation du patrimoine et de la nécessité scientifique de l'accès à un savoir en constante évolution, notamment pour les sciences de la terre, sentiment partagé par un commissaire qui signale que ces réseaux d'information ont permis de retrouver certains sites archéologiques.

Un commissaire suggère que la classification soit intégrée dans un travail de recherche sur la connaissance, à l'Université par exemple, ce à quoi M. Menz répond que la recherche se situe ailleurs et qu'il n'est pas souhaitable que ces données soient perdues pour l'éternité.

Un commissaire demande si la proposition PR-512 va être traitée, ce à quoi M. Rapin répond que la proposition a été dissociée administrativement: la DSI pour la partie informatique, le MAH pour les questions de personne.

### **Vote**

Mise aux voix, la proposition PR-512 est adoptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Approuve le bouclage du compte relatif au crédit extraordinaire de 2 150 000 francs, voté le 23 juin 1987 (proposition PR-360), destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.

*Art. 2.* – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2008, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.